

PROGRAMME

« TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE - TISF »

Durée	950 heures en centre et 1050 heures en entreprise → soit 2000 heures Amplitude de formation 18 mois	Dates / Lieux	Angers Octobre 2026 Nantes Octobre en 2026
Public / statut	- Salariés en poste dans le secteur médico-social en voie de qualification - Demandeurs d'emploi : prise en charge possible par la Région des Pays de la Loire - Personnes en reconversion professionnelle - Jeunes apprenants en poursuite de scolarité - Professionnels travaillant dans des structures médico-sociales - Salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage		
Nombre de participants	20 personnes en moyenne	Tarifs	Entre 13,30€ et 15,60€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps : - Bénédicte DROVAL : b.droval@cefras.com - François LIDOUREN : f.lidouren@cefras.com - Laëtitia LANDELLE : l.landelle@cefras.com		
Prérequis	Aucun prérequis Pas de niveau exigé		
Modalités d'accès	Dépôt d'un dossier de sélection auprès du CEFRAS pour examen des motivations et aptitudes à entrer en formation par une commission d'admission Epreuve orale d'admission (30 mn) portant sur la motivation du candidat, sa connaissance du métier et ses capacités d'expression - Pour toutes personnes ayant : - Un contrat en alternance (contrat de professionnalisation /apprentissage) - Déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 - Déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2025 un entretien de positionnement sera programmé.		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible)		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (ergothérapeute, CESF, Assistant service social, Chef de service du secteur du domicile, infirmière	

MAJ le 28/10/2025

		puéricultrice, psychologue, diététicien, éducateur spécialisé...)
	Responsables du projet de formation	ANGERS : DABURON CRUAUD Blandine – 02 41 20 59 90 NANTES : DIMITROV Emmanuelle – 02 51 86 24 13
	Contact administratif	ANGERS : BROUSSON Louana et LEGAULT Nelly – 02 41 20 59 90 NANTES : GUILLE Anne-Laure- 02 51 86 24 13
Contexte	Les TISF exercent leur métier dans le secteur de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance et de la famille ou de l'exclusion sociale (CHRS)	
Finalités de la formation	Les Techniciens(nes) de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ont un rôle d'accompagnement social. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de leur intervention. Ils contribuent au développement de la vie familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils contribuent à l'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils interviennent auprès de familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes en situation de handicap et plus rarement auprès de personnes âgées. Diplôme d'état de niveau 4 délivré par la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la Région Val de Loire. RNCP 39680 - Décret n° 2024-655 du 1er juillet 2024	
Suite de parcours /Débouchés	Les TISF qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements de formation (ex. Blocs de compétences 1 et 3 sont identiques à la formation du DE de moniteur éducateur). S'ils souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les travailleuses familiales peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial. Exemple de formation possible : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	
Objectifs pédagogiques	A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables : ➔ Aider à réaliser les actes de la vie quotidienne et favoriser l'appropriation par la personne aidée ➔ Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale tout le long de la vie ➔ Accompagner les personnes dans leur insertion dans leurs environnements social	

Méthodes pédagogiques	Méthodes actives : apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation, échanges d'expériences en petits groupes. Séquence d'analyse des pratiques. Ateliers d'apprentissage axés sur des savoir-faire concrets (cuisine, entretien du logement et du linge) Séquences de formation à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Espace documenté Des temps de formation en EAD sont également proposés.	
Programme pédagogique	La formation TISF se compose de 3 Blocs de Compétences d'une durée totale de 950 heures. ➔ BC1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours 420h ➔ BC2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale 380h ➔ BC3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours 150h	
Modalités d'évaluation des acquis	Un suivi collectif et individuel est réalisé tout au long de la formation. Les épreuves de certification sont organisées en fin de parcours, selon des modalités diverses : ➔ Epreuves orales ➔ Epreuves écrites (épreuve sur table + dossiers de formation à rédiger)	
Taux de réussite aux examens (Année 2025) Apprentis inclus	Taux de satisfaction (Année 2025) Apprentis inclus	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2024) Apprentis inclus
94% (Sur 16 pers. présentées)	90% (Sur 6 répondants)	0% (Sur 12 pers. entrées en formation)
Taux de réussite aux examens (Année 2025) Apprentis uniquement	Taux de satisfaction (Année 2024) Apprentis uniquement	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2024) Apprentis uniquement
	-	-

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.